

# Projet éducatif LPO



# Sommaire

I. Qui sommes nous ? .....	2
I.1. La LPO .....	2
I.2. Nos Valeurs.....	2
I.3. Notre mission .....	2
II. Pourquoi faire de l'éducation à l'environnement à la LPO ?.....	3
III. L'éducation à l'environnement à la LPO .....	3
III.1. Les finalités .....	3
III.2. L'éthique.....	3
III.3. Les objectifs éducatifs .....	4
III.4. Les publics accueillis .....	4
III.5. Démarche.....	4
III.6. Méthode .....	5
III.7. Les thèmes d'éducation.....	5
III.8. Les moyens mis en œuvre .....	7
III.8.1. Des compétences.....	7
III.8.2. Un réseau.....	7
III.8.3. Des femmes et des hommes .....	7
III.8.4. Des sites d'accueil et des outils pédagogiques .....	7
III.8.5. Une stratégie .....	7

# **I. Qui sommes-nous ?**

## ***I.1. La LPO***

Association loi 1901 depuis 1912, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) se compose d'Associations Locales, groupes, relais et antennes réunis autour d'une association nationale reconnue d'utilité publique depuis 1986, agréée pour la Protection de la Nature, pour ses activités d'éducation par les Ministère de l'Éducation Nationale et de la Santé, de la Jeunesse et des Sports. Des femmes et des hommes sont les acteurs de la vie associative du réseau LPO. La LPO entend partager la vision d'un monde où la biodiversité est préservée, où l'Homme vit de façon équitable et durable. Elle décline au niveau national ses missions « étudier, protéger les oiseaux sauvages, leurs habitats et la biodiversité, en œuvrant, avec et pour les hommes pour l'utilisation durable des ressources naturelles ».

Représentant français de BirdLife International la LPO participe à la stratégie de conservation des oiseaux et de leurs milieux qu'anime BirdLife International au niveau européen et mondial et plus largement à une stratégie de préservation de la biodiversité de façon globale. Les orientations se déclinent en objectifs annuels permettant d'agir en synergie pour les oiseaux, la nature et les hommes.

Son Conseil National, instance de réflexion, de concertation et de proposition auprès du Conseil d'Administration de la LPO, regroupe l'ensemble des correspondants de la LPO : Associations Locales, groupes, relais et antenne.

## ***I.2. Nos valeurs***

Partager des valeurs donne un sens aux actions de la LPO. Elles maintiennent la cohésion et sont source de motivation.

La LPO est une association indépendante, apolitique et citoyenne ;

Elle agit avec honnêteté, désintéressement, solidarité, partage, dans un esprit de dialogue ;

Elle entend agir avec compétence, objectivité et sensibilité à l'égard des autres ;

Elle agit dans et pour l'intérêt général ;

Elle considère le respect de la vie sauvage comme essentiel au développement des sociétés humaines.

## ***I.3. Notre mission***

La LPO a pour but " la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent et, en particulier, la faune et la flore qui y sont associées ", et plus globalement la biodiversité. Elle réalise des actions avec ses membres, ses abonnés, ses donateurs, ses sympathisants et avec la contribution active de milliers de bénévoles parmi lesquels les administrateurs ou des responsables d'activités soutenus par des équipes salariées motivées.

# **II. Pourquoi faire de l'éducation à l'environnement à la LPO ?**

Si depuis l'apparition de la vie sur terre, la biodiversité n'a cessé de se diversifier malgré les grands accidents climatiques, aujourd'hui la vitesse de disparition des espèces est comparable à celle des plus grandes extinctions.

La LPO, reconnue comme expert scientifique et acteur majeur de la protection des espèces et de leurs écosystèmes, constate au quotidien la dégradation continue de notre environnement, le déclin de nombreuses espèces et la destruction des milieux naturels. 1 200 espèces d'oiseaux sont menacées de disparition au cours du XXI<sup>ème</sup> siècle dans le monde. Le déclin atteint aujourd'hui des espèces communes telles que les hirondelles et les moineaux. L'oiseau étant reconnu comme indicateur de la bonne santé d'un écosystème, il permet de suivre l'évolution de la dégradation et/ou de l'amélioration de ce milieu.

En accord avec ces statuts et afin d'agir en faveur de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, la LPO développe des programmes de conservation (espaces et espèces) et d'éducation vers un public large. Dans ce cadre, les programmes de conservation de la LPO intègrent un volet pédagogique.

Indissociable de la démarche de préservation, l'éducation à l'environnement permet à tous les publics d'acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques pour participer de façon responsable et efficace à la prévention, à la solution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement.

**« Connaître, comprendre pour mieux agir ».**

En conséquence, la LPO se doit de développer ce domaine d'activités dans l'ensemble de son réseau et devenir un acteur incontournable dans ce domaine au niveau national.

## **III. L'éducation à l'environnement à la LPO**

### **III.1. Les finalités**

Afin de préserver les milieux naturels et les espèces sauvages, l'éducation à l'environnement à la LPO permet de transmettre des connaissances et d'éveiller le sens critique pour favoriser des comportements respectueux de l'environnement.

Conformément au principe directeur de la Convention de Rio sur la diversité biologique (1992), la LPO favorise les actions locales menées à partir d'une réflexion globale et locale.

### **III.2. L'éthique**

La LPO s'adresse à tous les publics en veillant à :

- développer le respect de soi-même, des autres et de la nature ;
- favoriser la solidarité entre les Hommes, les générations et les territoires ;
- éveiller la responsabilité de chacun envers son environnement.

### **III.3. Les objectifs éducatifs**

- Découvrir pour susciter l'envie
- Connaître pour acquérir un savoir
- Comprendre pour saisir un sens
- Décider en connaissance de cause pour mieux agir
- Développer chez chacun sa capacité d'évaluation de ses actes.

### **III.4. Les publics accueillis**

Grâce à des offres variées et adaptées, la LPO peut intervenir auprès d'un public large, classé en six grandes catégories:

- **Scolaires** de la maternelle aux lycées.
- **Jeunes hors scolaires** des centres d'accueil de jeunesse avec ou sans hébergement, des maisons de quartier, des Centres Communaux d'Actions Sociales, des centres sociaux, des Maisons des Jeunes et de la Culture, des groupes jeunes, des comités d'entreprises ou d'associations, des chantiers de jeunes, des crèches, Conseil Municipal des Enfants, etc.
- **Professionnels** de l'environnement, du monde agricole, de l'éducation nationale, de l'éducation populaire, des collectivités territoriales, du tourisme, des sports de pleine nature, de la défense, des services vétérinaires, du patrimoine, etc.
- **Adultes en formation** : étudiants, enseignants en formation, animateurs sportifs et socioculturels, bénévoles associatifs, etc.
- **Publics spécifiques** : en difficulté sociale, en insertion, en situation de handicap (mental, physique, sensoriel), personnes âgées et personnes en soins, etc.
- **Grand public** : familles, individuels, touristes, comités d'entreprises.

### **III.5. Démarche**

Cette démarche est basée sur trois axes :

- l'acquisition du « **savoir** » car une connaissance scientifique objective est la base d'une bonne appréhension des enjeux environnementaux,
- l'acquisition du « **savoir-faire** » qui consiste à articuler le « savoir » avec des méthodes d'approche pédagogique diversifiées (scientifiques, artistique, culturelle...) afin de développer la capacité à observer, comprendre et agir de manière créative, lucide et responsable,
- favoriser l'éveil sensible et émotionnel, le partage et l'écoute pour acquérir de nouvelles attitudes vis-à-vis de la nature, de l'environnement et de l'Homme : « **savoir-être** » et « **savoir-vivre ensemble** ».

### **III.6. Méthode**

L'éducation à l'environnement doit être en prise directe avec le support éducatif que constituent les milieux naturels, le tissu social et économique, l'environnement au sens large, le réel. Il n'y a pas d'éducation à l'environnement sans une rencontre réelle et émotionnelle avec cet environnement.

Les actions d'éducation à l'environnement proposées par la LPO privilégient des pédagogies actives et de projets, dont les publics sont de fait participants et acteurs à travers des activités animées en petits groupes.

La LPO privilégie des projets pédagogiques qui s'inscrivent dans la durée. Dès lors qu'ils s'adressent au public scolaire, ils sont en lien avec les programmes de l'Éducation Nationale.

Les actions de sensibilisation peuvent prendre la forme d'activités ponctuelles.

Les activités pédagogiques sont proposées sous plusieurs formes : atelier, sortie nature, visite guidée sur le terrain, rencontre, conférence, formation...

### **III.7. Les thèmes d'éducation**

Afin de permettre à l'ensemble du réseau d'Associations Locales LPO et à la LPO France de définir des thématiques d'éducation cohérentes avec ses missions et son objet social, les thématiques suivantes ont été retenues :

### **1) La nature de proximité**

- > Refuge LPO : la découverte du milieu, la faune du Refuge, les aménagements nature...
- > A l'école des oiseaux
- > Biodiversité et patrimoine bâti
- > Corridors écologiques, trames vertes, parcs urbains
- > ...

### **2) Les espaces, les espèces : des lieux de vie et des modes de gestion**

- > Les zones humides : La mer et le littoral, vallées alluviales...
- > Agriculture, ruralité et biodiversité
- > Forêt et biodiversité
- > Montagne et biodiversité
- > Les oiseaux (les rapaces, les oiseaux migrateurs ...)
- > ...

### **3) L'Homme, la société, l'oiseau et la biodiversité**

- > Faune sauvage en détresse
- > Faune sauvage / faune domestique / Trafic / Respect des réglementations / Statut des espèces
- > Oiseaux et nature dans le patrimoine culturel et artistique
- > Influence de l'homme sur son environnement (aménagement du territoire)
- > Sites d'accueil / réserves
- > Ecocitoyenneté, développement durable (agenda 21)

## ***III.8. Les moyens mis en œuvre***

### **III.8.1. Des compétences**

La LPO est un acteur privilégié de la préservation et de la gestion de la biodiversité et des espaces. Elle est à même de transmettre de nombreuses connaissances, compétences scientifiques et techniques dans ces domaines.

### **III.8.2. Un réseau**

La LPO France agit en synergie avec le réseau d'Associations Locales LPO pour proposer à un large public de nombreuses activités locales. Ensemble, elles construisent de nombreux outils d'éducation à l'environnement qui ont pour vocation d'être mutualisés pour en assurer leur valorisation.

La LPO organise des séminaires, des rencontres, des formations sur l'éducation à l'environnement.

### **III.8.3. Des femmes et des hommes**

L'éducation à l'environnement à la LPO est mise en œuvre par des salariés (coordinateurs de projets pédagogiques, animateurs de la vie associative, animateurs spécialisés dans le domaine de l'environnement, agents d'accueil) et /ou des bénévoles, tous compétents dans le domaine de l'environnement, de la pédagogie, et formés à l'encadrement de groupes.

### **III.8.4. Des sites d'accueil et des outils pédagogiques**

La LPO dispose de lieux identifiés et d'outils performants à diffusion large : expositions, mallettes pédagogiques, dossiers pédagogiques, diaporamas, fiches techniques d'activités, etc. Elle les mutualise pour ses animateurs salariés et bénévoles.

### **III.8.5. Une stratégie**

- Application d'un plan d'actions quinquennal.
- Évaluation qualitative et quantitative des actions d'éducation et de sensibilisation.
- Collaboration avec les acteurs de l'éducation pour renforcer la place de la biodiversité et des grandes problématiques environnementales dans les différents programmes.